

## CONSEIL MUNICIPAL

29 janvier 2014

### Procès Verbal

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la Ville d'Ingré, sous la présidence de Monsieur Christian DUMAS, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2014

#### **Présents :**

Christian DUMAS, Enriqueta REY, Thierry CHAMBOLLE, Arnaud JEAN, Alfred DOMAGALA, Thierry AUBINEAU, Claude FLEURY, Gisèle PENNETIER, Hélyette SALAÛN, Pascal SUDRE, Sylvie SIGOT, Franck VIGNAUD, Roselyne RAVARD, Jany POULIN, Françoise AGGAR, Joël FOUCHER, Nicole PERLY, Philippe GOUGEON, Patrick SAUTOT, Benoît COQUAND.

#### **Absents excusés :**

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DUMAS,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Monsieur Arnaud JEAN  
André SCHMITTEL, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal SUDRE  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Monsieur Alfred DOMAGALA  
Jean-Jacques RAGARU, ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry AUBINEAU  
Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Madame Françoise AGGAR  
Régine NICOLAU, ayant donné pouvoir à Madame Nicole PERLY  
Joëlle JOURDAIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GOUGEON  
Joël CRELEROT, ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit COQUAND

## ORDRE DU JOUR

### **1- Approbation du Procès-verbal du 25 novembre 2013**

### **2- Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

### **3- Projets de délibérations**

### **4- Informations**

### **5- Questions diverses**

20h35

Monsieur DUMAS informe que plusieurs délibérations ont été déposées sur table.

La première concerne la délibération 14.012 : convention de servitude de passage du réseau ERDF pour lesquelles il y avait eu une erreur dans la précédente délibération, le propriétaire des lieux avait été visé et non pas ERDF.

Les quatre délibérations qui concernent des marchés ont été adressées par mail et laissées sur table dans la mesure où la commission d'appel d'offres n'a eu lieu que le 23 janvier dernier.

## 1- Approbation du Procès-verbal du 25 novembre 2013

 **Annexe 1** : Procès-verbal du 25 novembre 2013

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité

## 2- Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Aucune

## 3- Projets de délibérations

### FINANCES

#### DL.14.001 – Débat d'orientation budgétaire – Budget Ville

Enriqueta REY expose :

L'article 11 de la loi du 06 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales Territoriales prévoit qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci. Il s'agit d'une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité qui doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées tant en investissement qu'en fonctionnement.
- d'offrir la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.
- d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le contenu du débat d'orientation budgétaire (DOB) n'est pas fixé par les textes. Dans le cadre du DOB 2014 il est proposé de prendre en compte :

- les éléments externes
- la situation financière de la ville
- les perspectives pour l'année à venir

Le DOB porte sur le Budget Principal de la Ville et le Budget annexe de l'Eau.

## I – Le budget principal de la Ville

Dans un environnement contraignant et rempli d'incertitudes majeures pour les collectivités (péréquation horizontale, gel voire baisse des dotations), le débat d'orientation budgétaire 2014 s'inscrit dans un effort constant de gestion toujours plus performante et équitable des deniers publics.

### **A- Le contexte économique, la situation des finances publiques et locales**

#### **a.1 Le contexte économique : une crise européenne qui demeure**

Si l'année 2013 reste une année difficile pour l'économie française, les perspectives pour l'économie mondiale devraient être plus favorables. Dans sa dernière note de conjoncture de juin 2013, l'INSEE fait état d'une légère amélioration pour l'économie française. La France a, en effet, connu une légère reprise au second semestre avec un rebond de son activité de +0,5 % et une prévision de croissance 2013 annoncée (Insee) de 0,1%.

Enfin, les effets des mesures prises par le gouvernement en faveur de l'emploi et de la compétitivité devraient favoriser la croissance.

#### **a.2/ La situation des finances publiques : un rétablissement progressif des comptes publics**

La France n'a jamais connu une période aussi prolongée de déficit structurel. Depuis juin 2012, le gouvernement a engagé une démarche de rétablissement des comptes publics qui devrait permettre le retour à l'équilibre structurel des finances publiques. En 2012, le solde public s'est amélioré de ½ point malgré la stabilité de l'activité. Ce début de rétablissement des comptes publics s'explique par une rigoureuse maîtrise de la dépense publique et par une baisse historique des dépenses de l'Etat (-0,3 milliard d'euros par rapport à 2011).

#### **a.3/ La situation des finances locales : un contexte financier contraint**

- Des baisses de ressources annoncées

Afin de participer à l'effort de réduction des dépenses publiques, les collectivités locales sont mises à contribution à travers un pacte de confiance et de responsabilité établi avec l'État le 16 juillet 2013 et mis en œuvre dans le projet de Loi de finances 2014. Cet effort est notamment basé sur une baisse des concours financiers de l'État en 2014, de 1,5 milliard qui sera imputé sur la DGF. L'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités diminuera ainsi de 3,1 % en 2014.

- Une offre de financements restaurée

En 2013, le contexte de financement des collectivités locales s'est nettement amélioré par rapport à celui de 2012. En conséquence, les conditions proposées par l'ensemble des établissements financiers (marges, frais divers, souplesse des produits) se sont sensiblement améliorées. Par ailleurs, en 2013, les taux d'intérêts se sont maintenus à des niveaux faibles en raison du contexte économique (croissance et inflation européenne faibles).

#### **a.4/ La situation ingréenne**

La situation des finances communales connaît depuis 5 ans, une nette amélioration.

La gestion municipale s'inscrit dans le cadre de ce qui a été demandé à la commune par la Chambre Régionale des Comptes, à savoir « mettre en œuvre les mesures de redressement nécessaires ».

Les mesures mises en œuvre ont porté sur la maîtrise des charges de fonctionnement, en se désendettant, mais aussi sur la maîtrise de la fiscalité locale.

Pour autant, de nombreux investissements ont été réalisés, comme en atteste le dernier rapport du Trésorier qui note que le niveau d'investissement est supérieur à celui des communes de même strate en moyenne.

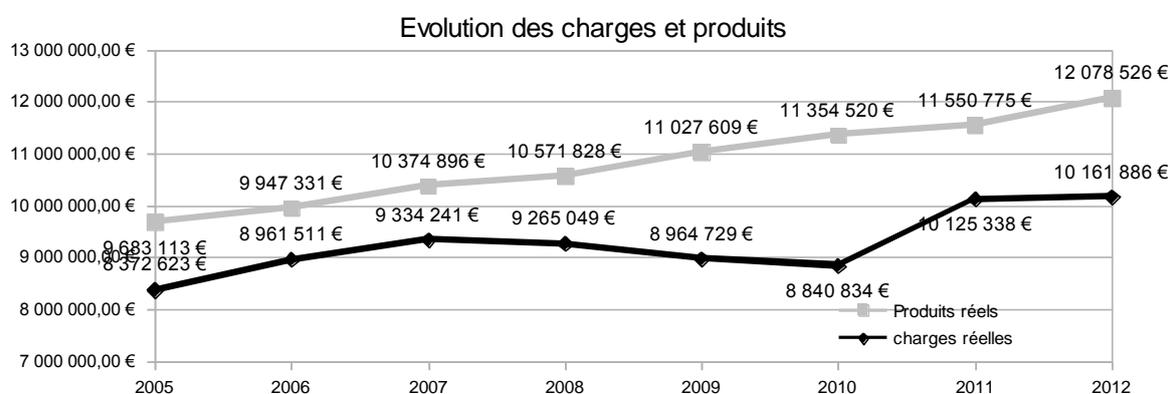
De gros investissements ont été décidés et programmés pour 2014, qu'il s'agisse de la construction d'une salle associative et de convivialité, d'une nouvelle école municipale de musique ou encore d'un nouveau pas de tir pour les archers.

Il est néanmoins nécessaire de poursuivre une gestion rigoureuse de la commune afin de poursuivre le désendettement permettant ainsi de parfaire le redressement des finances communales.

## B – La situation financière de la ville d'Ingré

Les données indiquées ci-dessous proviennent de l'analyse financière réalisée en juin 2013 par M. Jean-François PAS, Trésorier Principal de la Trésorerie Rive de Loire-Nord.

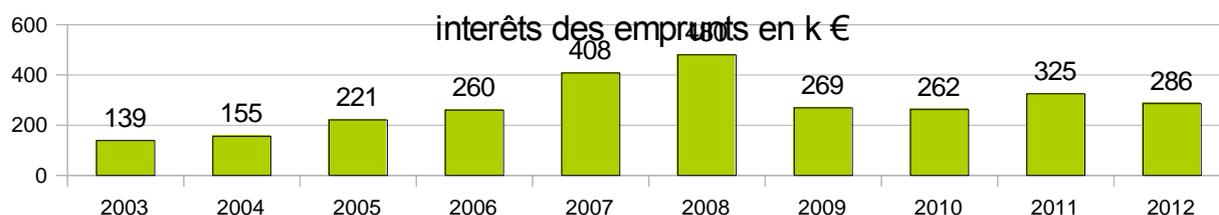
### a) Des charges de fonctionnement en très légère hausse



Les charges de fonctionnement augmentent de 0,4 % alors qu'en même temps, les produits progressent de 4,57 %.

### b) Diminution des charges financières

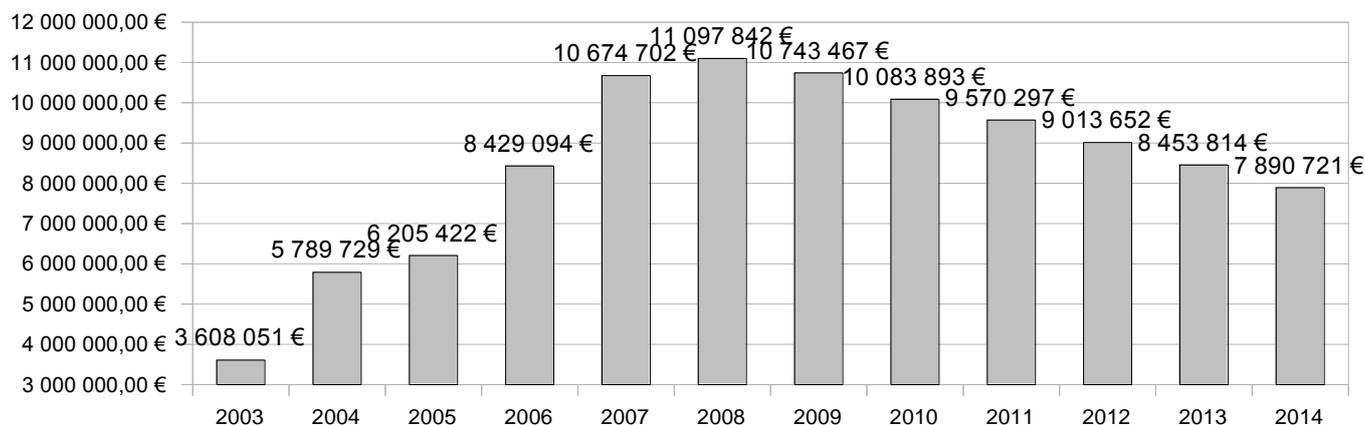
Ce chapitre est en baisse avec une moyenne respectivement de 35 € par habitant pour Ingré, contre 36 € pour le Département et 39 € pour la Région.



### c) Une dette toujours en diminution

La dette est importante (fin 2012 elle représente 138 % de la dette moyenne départementale pour les communes appartenant à la même strate démographique).

## Evolution et projection de la dette



La particularité de la dette d'Ingré est d'être jeune (souscrite pour une large part en 2006-2007-2008) sur une durée très longue (supérieure à 25 ans).

### d) Un ratio de rigidité en légère hausse

Rappel : le ratio de rigidité mesure le rapport entre la somme des charges de personnel (+ participations + charges d'intérêt) et le total des produits de fonctionnement. Il évalue le côté incompressible de certaines dépenses.

Un ratio au delà de 0.50 indique une marge de manœuvre réduite.

Pour Ingré le ratio reste stable en 2012 à 0,52 après avoir connu une forte augmentation en 2006 et 2007.

Ratio de rigidité						
2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
0,57	0,59	0,58	0,52	0,5	0,52	0,52

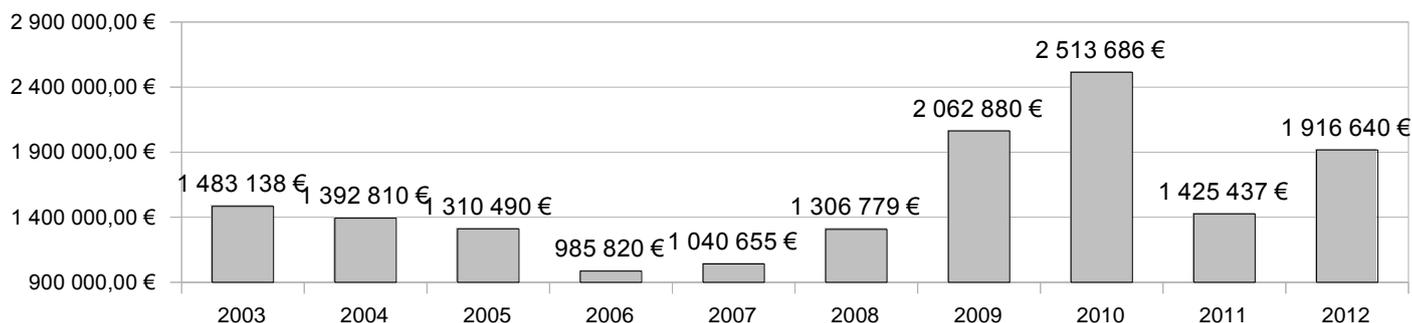
### e) Une capacité d'autofinancement en hausse

En 2012, la capacité d'autofinancement atteint 1 916 K€.

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de la dette, dépenses d'équipement).

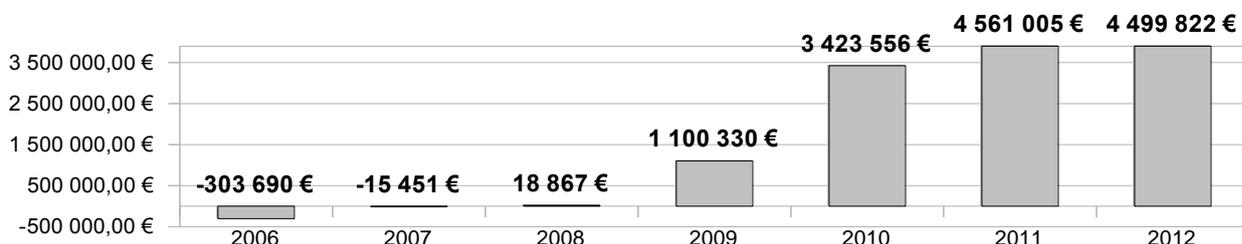
Avec 237 € par habitant en 2012, le niveau de la CAF brute d'Ingré est nettement supérieur à la moyenne départementale (196 €), régionale (176€) et nationale (190 €).

## Evolution de la CAF



### f) La trésorerie

## Evolution de la trésorerie



La trésorerie apparaît comme importante mais elle s'explique par la volonté de la municipalité de préparer l'avenir et les futurs investissements sans recours systématique et total à l'emprunt.

## **C – Les Orientations budgétaires pour l'année 2014 : un budget efficace au service de tous.**

Le contexte va obliger la Ville à faire des choix pour pouvoir disposer d'un budget ambitieux. Ces choix sont possibles grâce à l'environnement financier sain, à la réduction de l'endettement.

La municipalité s'était fixé comme priorité 3 engagements financiers :

- La recherche d'une fiscalité équitable et maîtrisée
- La mise en œuvre d'une politique de désendettement
- La mise en place d'un programme d'investissement ambitieux reconnu par le Trésorier.

Cette stratégie financière a permis de dégager des marges de manœuvre pour l'avenir et ce malgré un contexte économique et financier contraint.

### **c.1) Le fonctionnement 2014:**

#### ➤ **Les dépenses :**

La Municipalité en maintenant ses équilibres financiers fait le choix pour 2014 de poursuivre son offre de services publics de qualité accessible à tous les Ingréens.

- Les charges à caractère général ont été cadrées afin de limiter leur progression. L'évolution intégrera le coût de fonctionnement des services, la mise en œuvre de nouvelles actions, l'organisation des élections municipales et européennes, l'organisation des Ingrédients 2014, l'organisation du recensement...
- Les dépenses de personnel représentant une part importante des dépenses de fonctionnement constituent un volume important du budget 2014. La politique sociale contribuant à la protection des salariés, se poursuit avec une participation financière à une convention de prévoyance, le budget 2013 avait déjà acté d'une participation aux mutuelles labellisées.
- Les charges financières sont stables pour tenir compte du marché financier actuel.
- La Ville continuera d'apporter son soutien actif au monde associatif.
- Poursuite du soutien aux opérations de logements locatifs en cours et à venir par la signature de convention de garantie d'emprunt.

#### ➤ **L'autofinancement :**

Il faudra respecter un niveau d'autofinancement raisonnable, son niveau conditionne les capacités financières à investir, permettant en 2014 de poursuivre une politique d'investissement sur des projets structurants.

#### ➤ **Les recettes :**

Dans un contexte particulièrement contraint, le budget 2014 doit prendre en considération le gel des dotations et aides de l'Etat. La Ville compte parvenir toutefois à maintenir voire augmenter ses recettes.

Les recettes de fonctionnement qui reposent principalement sur la compensation de la TPU et de la fiscalité locale directe devraient progresser en 2014 de près de 5% grâce notamment aux produits de service et à la revalorisation des bases.

Le Budget 2014 confortera une politique de fiscalité équitable et maîtrisée, **sans augmentation des taux**, tout comme en 2012 et 2013.

La recherche systématique de subventions sera effectuée auprès de tous les financeurs potentiels et dans tous les domaines. Néanmoins, seules les subventions véritablement obtenues seront inscrites au budget.

**c.2) L'investissement 2014: maintenir un niveau d'équipement conforme aux besoins de la collectivité et en adéquation avec ses capacités financières.**

- Pas de recours à l'emprunt

Depuis 2008 la Municipalité consacre ses efforts au désendettement de la commune plutôt que de poursuivre, comme précédemment, sur la voie de l'emprunt. Il en sera de même pour 2014.

Il est prévu en investissement pour l'année 2014 les principales opérations suivantes :

**Équipements**

- Achats d'instruments de musique pour l'école de musique (trombones, flutes, violoncelle, euphonium)
- Achats de matériels et mobilier pour le centre de loisirs
- Achats de barnums
- Achats de matériel pour les services opérationnels (bornes à incendie, barnums, chaises, bancs)
- Achats d'équipement pour les services opérationnels (mobilier urbains)
- Achats de mobiliers pour les écoles
- Achats d'équipement pour le restaurant scolaire (armoires réfrigérées, chariots de service, tables, chaises)
- Achats d'équipement pour la halte garderie
- Achat de matériel pour le sport (chronomètre)
- Achat de matériel pour le service Espaces verts (tondeuses, débroussailleuse, semoir à engrais)
- Renouvellement du parc informatique
- Achat de tableaux interactifs pour l'école du Moulin et Victor Hugo

**Réserves foncières**

- Acquisition pour le futur terrain de foot
- Acquisition route de la Chapelle
- Acquisition rue de la Justice

**Opérations sur le patrimoine communal**

- Réhabilitation de 3 salles de classe de l'école Emilie Carles
- Aménagement de locaux associatifs
- Aménagement d'une laverie au restaurant scolaire
- Construction d'un nouveau terrain de football synthétique

Pour mémoire, deux gros chantiers verront le jour en 2014, celui de la réalisation d'une salle associative et de convivialité de même que la construction d'une nouvelle école municipale de musique sans oublier la réalisation d'un nouveau pas de tir pour les archers et la réfection de la rue de la Gare et de la rue Pierre et Marie Curie.

**Voirie**

- Réfection de la rue du Coin Rond/ Carlerie et rue de Selliers prolongée

Il faut également noter la poursuite de la réalisation de la piste cyclable, route de la Chapelle jusqu'à la Loire.

## II- Budget de la Régie de l'eau

2014 sera la première année de mise en service des usines de dénitrification permettant ainsi aux Ingréens de retrouver une eau de meilleure qualité.

Le tarif de la rémunération au délégataire sera de 0,71 € HT. Le coût de facturation de l'eau aux Ingréens restera inchangé à 1,70 € HT. Il s'agit de la seconde année sans augmentation.

Il convient également d'indiquer que l'Agence de l'eau Loire Bretagne a informé la Ville que la redevance pour pollution domestique restera stable en 2014 en se maintenant à 0,24€ HT.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du Débat sur les Orientations Budgétaires qui se concrétisera par le vote des budgets Ville et Eau lors du Conseil Municipal du 13 février 2014.

**Christian DUMAS** : Ce projet du budget se veut réaliste et rigoureux, mais je l'ai déjà évoqué lors de la commission générale. Il se veut rigoureux parce qu'il nous faut gérer avec rigueur les finances municipales mais il se veut aussi ambitieux parce que comme je l'ai déjà dit : Ingré prépare l'avenir. Alors ce projet s'appuie, avant tout sur une analyse financière qui a été faite par le Trésorier qui confirme en tout point ce que le service des Finances avait dit il y a quelques mois.

Il s'appuie principalement d'après le rapport du Trésorier, sur la maîtrise des charges de fonctionnement, sur le non recours à l'emprunt, sur le désendettement fort de la commune depuis quelques années, sur l'autofinancement élevé qui se situe à 237€ par habitant à Ingré, alors qu'il n'est pour les communes de même strate que de 196€ au niveau départemental et 190€ au niveau national. Et bien sûr, le maintien de la fiscalité.

Ces cinq éléments attestent selon nous, de la bonne gestion des finances communales et surtout, la très nette amélioration des finances communales.

Il nous appartient néanmoins d'être très vigilants pour l'année 2014, car, comme vous le savez, nous avons encore quelques points de fragilité.

Le point de fragilité interne est bien évidemment la dette qui est jeune et élevée et le point de fragilité externe : les recettes.

Néanmoins, ce projet de budget qui vous est présenté et qui vous sera présenté lors du prochain et dernier Conseil Municipal, sera à la fois un projet ambitieux, réaliste et qui prépare l'avenir.

Ce projet de budget s'articulera sur des idées fortes que l'on applique depuis quelques années.

Le maintien de la fiscalité, le non recours à l'emprunt pour la sixième année consécutive, qui automatiquement induira la diminution de l'endettement de la commune, la recherche de cofinancements extérieurs, parce que cela nous permet d'accroître notre niveau d'investissements en équipements et puis d'importants projets d'investissements qui seront lancés dans le courant de l'année 2014.

Madame REY a rappelé bien évidemment la salle de convivialité qui va démarrer au mois de février, qui est un projet de près de 700 000€, le lancement de l'École Municipale de Musique dont le permis de construire sera déposé normalement le deuxième trimestre de l'année 2014, la réalisation d'un nouveau terrain de football, un terrain synthétique qui sera positionné à côté du terrain d'honneur à Bel Air. L'aménagement d'une laverie au niveau du restaurant scolaire qui était quelque chose de nécessaire, la réhabilitation des classes dans les écoles, sans oublier l'aménagement de nouveaux locaux associatifs. Et bien évidemment, la poursuite d'un certain nombre d'équipements dans les écoles et je pense notamment aux tableaux blancs interactifs que nous allons continuer à acquérir pour équiper les classes qui n'en ont pas encore.

Plusieurs chantiers sont en cours, comme celui de la rue de la Justice dont le chantier prend du temps. La raison qui est très simple, lorsque nous sommes arrivés au niveau de la rue de la Justice

prolongée, nous avons découvert un tuyau de gaz qui n'était pas à la bonne place, à une profondeur nettement inférieure à celle qui normalement devrait être préconisée pour ce type d'ouvrage.

Il nous a fallu en informer GRDF. Seul GRDF est en capacité technique et juridique pour intervenir, il y en a pour au moins encore 3 semaines. Je suis bien conscient de la gêne occasionnée aux riverains, malheureusement nous n'avons pas eu la possibilité d'aller plus loin.

Vous avez peut être vu autour du bassin de Bel Air, les travaux de mise et de pose des candélabres, les travaux devraient durer environ deux mois pour un coût de 100 000€.

La rue de la Gare va démarrer en février. C'est un projet important avec l'enfouissement des réseaux pour un montant de 200 000€ et la construction d'une piste cyclable en site propre. Puis la rue Pierre et Marie Curie qui va démarrer dans la zone d'activité Ingré - St Jean de la Ruelle. La rue Pierre et Marie Curie est la rue qui se trouve à l'entrée de la zone lorsque l'on vient des Trois fontaines.

Le pas de tirs des archers qui est bien avancé. Je pense que d'ici quelques semaines il va être terminé. C'est un chantier d'importance aussi car il s'élève à 250 000 € et puis un certain nombre de chantiers qui se terminent : la rue de la Bête ou encore des aménagements de sécurité, route de la Chapelle. Sans oublier la piste cyclable route de la Chapelle, qui est achevée sur la partie Ingréenne mais qui se poursuit bien évidemment sur la partie Chapelloise.

Tous ces projets attestent de la volonté d'investir de la Municipalité et valident l'analyse qu'en avait fait le Trésorier qui a dit que le niveau d'investissement était supérieur sur la mandature au niveau des communes de même strate, au niveau départemental, aussi bien qu'au niveau régional.

Mais si tous ces projets d'investissements sont possibles, c'est parce que depuis 6 ans, nous avons mis en œuvre des mesures de redressement nécessaires tel que cela nous avait été demandé, et c'est grâce à ces efforts que nous avons pu aujourd'hui dégager les marges qui nous permettent d'investir sans emprunter. Ces possibilités nous les devons aux élus que je remercie et les services municipaux qui ont été en responsabilité et qui nous ont accompagnés dans cette quête de meilleure gestion des finances municipales.

Je vous propose d'ouvrir le débat sur ces orientations budgétaires.

**Philippe GOUGEON** : Monsieur le Maire, je voudrais faire remarquer que ce que vous nous avez indiqué comme impossible les années précédentes semble possible cette année.

Vous nous présentez le budget annuel avec presque deux mois d'avance sur votre pratique habituelle et nous nous en réjouissons. Vous êtes en progrès, un peu tardif, mais en progrès quand même.

Sur la forme de ce que vous venez de nous présenter, je l'avais déjà dit en commission des finances, dans l'exposé du motif du budget, certaines affirmations paraissent relevées d'affirmations gratuites, de vœux pieux, voire d'exagération.

En bas de la page 2 par exemple, pour ceux qui ont le document ou en haut de la page trois, « enfin, les mesures prises par le gouvernement en faveur de l'emploi et la compétitivité devraient favoriser la croissance... » Peut-être bien, peut-être pas, nous n'en savons rien. Pour l'instant, c'est pareil pour le haut de la page trois.

Sur le fond, le rétablissement des comptes publics indispensable se traduira pour Ingré, comme pour les autres communes d'ailleurs, ces dernières années, par une baisse de la dotation globale de fonctionnement, de -3,1%, ce n'est pas neutre.

Et pourtant les ressources de la commune augmentent en continue depuis 2008. Elles augmentent selon les chiffres qu'on a de 4,57% en 2012, ce qui est important.

Nous n'avons pas les chiffres de 2013 et dans le document que vous nous donnez, vous prévoyez une augmentation des ressources de 5% pour 2014 ce qui paraît beaucoup.

C'est paradoxal car les taxes locales n'ont pas augmenté depuis deux ans et c'est pourtant essentiellement à cause des taxes locales que progressent les ressources de la commune.

L'État apparemment, compense la baisse de la DGF par l'augmentation des bases. Et donc pour les Ingréens une augmentation des impôts locaux. C'est une constatation.

Vous parlez d'investissements nombreux, vous venez de nous faire une liste impressionnante mais il faudrait aussi dire « d'investissement prévus » nombreux.

Car ces 6 dernières années, les investissements structurants ont été particulièrement faibles et nous ne sommes pas d'accord avec les chiffres que vous donnez.

Les chiffres publiés par le gouvernement pour 2012 le montrent. Je parle bien d'emplois d'investissement, c'est à dire de choses effectivement réalisées : 1 788 000€ ramenés par habitant pour Ingré font 221€ en moyenne alors que la moyenne nationale est de 356€.

Alors, on ne peut pas dire que nous soyons au dessus de la moyenne nationale. Il y a des raisons à cela, à nos yeux, l'emploi que vous faites des finances communales ne nous paraît pas efficient.

Je vais vous fâcher, vous thésaurisez trop de ressources. Nos ressources sont stériles depuis longtemps. Vous avez une trésorerie de 4,5 millions d'euros, ce n'est pas normal. Ces sommes prélevées sur nos concitoyens ne leur reviennent pas. En prestations progressives, certes vous n'avez pas emprunté, mais les Ingréens vous servent de banque.

Vous dites et vous nous l'avez déjà dit à plusieurs reprises, que c'est plus économique pour la mairie, mais en attendant les Ingréens ont payé et n'ont pas la prestation correspondante. Évidemment depuis quelques temps, vous avez ouvert les vannes.

Vous avez fait une liste impressionnante, c'est une avalanche soudaine, mais si on regarde sur la mandature, il n'y a vraiment rien eu de concret ou fort peu. On pourrait se féliciter qu'il y ait des élections prochainement pour débloquent le système.

Après avoir resserré les charges de fonctionnement pendant deux ans vous avez laissé filer ces dépenses là. Nous avons approuvé celles qui concernent la protection du personnel mais pour le reste nous avons l'impression qu'il y a une surcharge des frais de personnel.

Les statistiques nationales : toujours les mêmes pour 2012, sont de 56,27 % du budget de fonctionnement pour Ingré. La moyenne nationale est de 49,65% nous verrons bien quelles seront vos propositions chiffrées pour 2014, mais ces charges de fonctionnement nous paraissent trop importantes parce que cela entraîne une augmentation du taux de rigidité qui ne pourra se stabiliser à l'avenir. Cette réalité ponctionne automatiquement les possibilités d'investissement futur. Beaucoup de choses sont à faire, même si vous n'en parlez jamais puisque nous n'avons jamais eu de schéma prévisionnel d'investissement durant ces 6 ans.

Quant au budget de l'eau, je ne veux pas en rajouter sinon pour dire que le prix du mètre cube devrait mécaniquement augmenter du fait de la convention signée avec la Lyonnaise des eaux.

Voilà nos remarques pour cette partie du conseil.

**Christian DUMAS :** Vous dites qu'aujourd'hui, nous sommes en mesure de faire des investissements substantiels. C'est parce que nous avons pris les mesures de redressement nécessaires que nous pouvons investir cette année.

Quand nous sommes arrivés en responsabilité en 2008, les finances étaient exsangues. Nous n'avions pas capacité à investir, nous étions pieds et poings liés.

C'est parce que nous avons réussi à dégager de l'autofinancement que nous pouvons investir aujourd'hui. Je vous rappelle que lorsque nous sommes arrivés, nous n'étions pas en capacité de payer les salaires après le 15 du mois, sans emprunter chez le banquier. La municipalité précédente vivait avec un emprunt d'équilibre de 700 000€.

Cela veut dire que vous aviez un « crédit revolving » ouvert chez le banquier. Le 15 du mois vous tiriez 200 000€, 300 000€, 400 000€, 500 000€ et quand vous touchiez la dotation vous remboursiez le banquier et pendant ce temps là, vous payiez des frais extrêmement élevés.

Vous n'aviez pas capacité à honorer vos échéances de fin de mois. Nous, nous avons capacité à payer les salaires sans aller voir le banquier, ce qui n'était pas possible en début de mandat. En début de mandat votre autofinancement était dérisoire.

**Philippe GOUGEON** : les investissements avaient été faits c'est pour cela. Depuis 2010 vous aviez les possibilités d'investissement que vous n'avez pas utilisées.

**Christian DUMAS** : Non, ça c'est votre point de vue Monsieur GOUGEON, pas le mien. Moi je n'empruntais pas, nous n'avons pas emprunté. Je vous rappelle que vous dites que les investissements, qui étaient faits avec l'argent du banquier, étaient supérieurs au niveau des investissements actuels. Je vous rappelle le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui indique 2 millions d'euros d'emprunt non justifiés. Il y avait une sur-mobilisation de l'emprunt. Pourquoi la Chambre Régionale des Comptes soulève ce point là s'il y avait une réponse à lui apporter ? Force est de constater qu'elle n'a pas eu sa réponse.

S'agissant du point 2 et 3, qui sont soulevés dans ce débat d'orientation budgétaire, vous dites qu'il s'agit d'un parti pris de la municipalité. Je vous renvoie vers des propos écrits par des gens extrêmement sérieux. Pour écrire ce genre de propos, nous nous basons sur : la note de conjoncture de l'INSEE et la DIRECCTE, la Banque de France, la DGCIS. Ce sont des propos de spécialistes, si vous voulez dire que les propos sont infondés, dites-le leur.

**Philippe GOUGEON** : vous dites « devraient » c'est gratuit.

**Christian DUMAS** : Si c'est écrit « devraient » j'écris « devraient » je n'écris pas « doivent ». Si ces propos vous irritent, ce n'est pas à moi qu'il faut le dire. Je vous invite à lire ces documents qui sont très bien faits, relativement faciles à comprendre vous verrez.

Vous nous dites que les ressources vont augmenter de 4,57%, je vous avais invité à regarder le document qui explique cette augmentation.

Je ne sais pas si vous les avez regardés, je l'ai fait car je me suis dit que vous n'auriez peut-être pas le temps de le faire, ainsi, je pourrais vous apporter la réponse. Effectivement, les recettes ont augmenté de 4,57% car les produits de services ont augmenté de 15% : plus d'enfants à l'ALSH, plus d'élèves à l'école municipale de musique, plus de locations des salles municipales. Vous savez combien ça fait en augmentation quand même ?

**Philippe GOUGEON** : 15%.

**Christian DUMAS** : 15% de combien ?

**Philippe GOUGEON** : Je ne sais pas, dites-le nous. Nous n'avons pas les chiffres sous la main.

**Christian DUMAS** : J'ai bien vu que vous ne les aviez pas sous la main, sinon vous me l'auriez dit.

**Benoît COQUAND** : Nous n'allons pas venir avec une armoire à chaque fois.

**Christian DUMAS** : Je n'ai pas une armoire, ça tient en deux pages, mais surtout, vous avez eu 15 jours pour vous renseigner.

Alors je vais vous le dire. On passe de 773 000€ à 891 000€. Ça fait 120 000€ de plus, ce n'est pas négligeable.

Ensuite nous avons les impôts et taxes qui augmentent, de 200 000€. C'est très simple à comprendre, avec la revalorisation des bases d'environ 2% par an, mécaniquement, les bases augmentant, les recettes augmentent.

Nous avons aussi de nouveaux habitants qui génèrent plus de taxes. Cela augmente de 2,88%. Ensuite, nous avons des produits exceptionnels, c'est une somme importante car nous passons de 123 000€ à 367 000€. C'est le remboursement de l'assurance de l'incendie que la commune a eu à subir au gymnase de la Coudraye.

Sur ces 4,57% il n'y a que 2,88% de fiscalité du fait de la revalorisation des bases et des nouveaux habitants, tout le reste sont des produits autres.

Ensuite vous nous parlez des dépenses d'équipement. Les chiffres que vous avancez sont tout à fait fiables à deux erreurs près. Vous savez très bien, une fois encore et c'est le Trésorier qui le dit, que les dépenses d'équipement ne peuvent être appréciées que sur une période pluriannuelle, car le rythme d'exécution des opérations d'investissement des collectivités ne peut être lissé.

Nous ne pouvons pas raisonner de manière annuelle car cela ne veut rien dire. En 2012, le Trésorier le dit bien, il a bien le même chiffre que celui publié dans les comptes des communes. Il est bien de 221€ par habitant contre 272€ au niveau de la moyenne départementale. Nous sommes un peu en deçà, mais quand vous cumulez depuis le début du mandat nous sommes à 1410€ par habitant contre 1361€ au niveau départemental et 1400€ au niveau régional.

Nous sommes donc au dessus des communes de même strate au niveau départemental comme régional, vous ne pouvez pas dire que le niveau des équipements à Ingré est moindre que les autres communes car ce n'est pas vrai, et ce rapport vous l'avez comme moi. Je ne parle que des dépenses d'équipement.

Ça ne me surprend pas, nous avons investi 9 000 000 € en l'espace de 6 ans, alors quand vous dites qu'il n'y a rien eu ce n'est pas vrai. Plusieurs rues ont été refaites (la rue de la Justice, la rue du Jeu de Boules, la rue du Grand Puits, une partie de la Mouchetière) les pistes cyclables, la restauration scolaire, le tennis couvert, les fenêtres du restaurant scolaire, la remise aux normes électriques de l'église. Ce n'est pas rien. Que vous disiez que ce n'est pas suffisant, je partage, ce n'est jamais suffisant, mais nous faisons avec nos moyens financiers. Ces sommes ont bien été dans les équipements pour les Ingréennes et les Ingréens.

Vous dites que l'on thésaurise, nous préférons dire que nous préparons l'avenir. La commune est comme un ménage, quand on dépense plus que ce que l'on gagne, ça ne marche pas, on l'a vu pendant 6 ans.

Quand on veut faire un gros investissement, on le prépare et heureusement, car pour le forage des Guettes, nous avons découvert qu'il fallait le refaire, comment aurions-nous fait si nous n'avions pas l'argent pour ? Nous aurions été voir le banquier, c'est ce que vous avez fait pendant sept ans, nous avons vu les résultats que cela a donné.

Nous ne marchons pas comme ça. Je vous rappelle que pour financer la salle associative de convivialité, nous avons délibéré et voté la construction en préparant son financement. C'est à dire que nous ne laissons pas à nos enfants ou nos petits-enfants le soin d'assumer les décisions que l'on prend aujourd'hui. Nous construisons la salle et nous la payons. Ceux qui arriveront demain, n'auront pas à se soucier de savoir comment ils vont la financer, car nous donnons la salle, les clés et le chèque.

Si cela est thésauriser, soit, mais nous préférons dire que nous préparons l'avenir. Ça ne me paraît pas être une mauvaise gestion mais vous pouvez considérer que ce n'est pas une gestion ambitieuse. Mais la gestion ambitieuse, nous avons vu où ça nous a menés et nous allons nous en méfier.

Vous nous dites depuis deux ans que le prix de l'eau va augmenter. Pendant quatre ans vous nous avez dit que le prix de l'eau a augmenté, maintenant qu'il n'augmente plus depuis deux ans consécutifs, vous nous dites qu'un jour il augmentera. Pour l'instant il n'augmente pas.

**Benoît COQUAND** : Vous nous aviez dit un jour que le prix augmenterait.

**Christian DUMAS** : Pour l'instant on vote le maintien du prix de l'eau. Je doute qu'il reste à ce prix pendant 35 ans. Monsieur Coquand, vous avez une vision de la comptabilité assez restrictive.

**Benoît COQUAND** : Oui, je ne sais pas compter.

**Christian DUMAS** : Non, non, attention, il ne faut pas se méprendre sur les propos, je n'ai jamais dit ça, j'ai dit que vous aviez une vision de la comptabilité limitée.

Nous pouvons très bien imaginer que le coût que l'on donne au délégataire pour la production d'eau potable soit revalorisé sans pour autant que cela ait un impact sur les Ingréens.

**Philippe GOUGEON** : Nous sommes d'accord mais vous aviez évoqué qu'à un moment ça allait coïncider. A un moment vous serez obligés de faire une augmentation.

**Christian DUMAS** : Mais concentrons-nous sur le présent avant d'hypothéquer l'avenir. Je ne promets rien. Il vaut mieux que les gens jugent sur ce qu'ils voient et non sur ce qu'on leur propose.

**Philippe GOUGEON** : On trouve que les charges de fonctionnement dévissent un peu.

**Christian DUMAS** : Une collectivité c'est avant tout un service public. Pour avoir un service public de qualité, il faut des services de qualité donc il faut des hommes et des femmes. Nous avons créé de nouveaux emplois car nous avons développé de nouveaux services.

Quand on recrute un policier municipal, cela implique une augmentation des frais de personnel. Quand on augmente le temps de travail, il faut augmenter la rémunération des agents. Quand on crée des ATSEM volantes, les récréés couleurs, il faut plus d'animateurs, quand les effectifs de l'école municipale de musique augmentent, il faut plus de professeurs de musique.

Le deuxième point est que les cotisations sociales ont été revalorisées, pour Ingré c'est 300 000€.

Nous avons aussi mis en œuvre un régime de participation aux frais de santé des agents, vous êtes en CTP, vous le savez, c'est 70 000€ par an et ce n'est pas neutre.

Pour le problème de masse salariale des communes de même strate, nous sommes une des rares communes à avoir une grande partie de ses services municipaux en régie (eau, restauration, centre de loisirs). C'est un faux problème de dire que la masse salariale est plus élevée car nous pourrions avoir une masse salariale beaucoup plus faible si on externalisait tous ces services, à ceci près que les coûts ne seraient plus sur la masse salariale mais en prestations de services et nous n'aurions pas la même qualité de services.

En ce qui concerne l'augmentation des frais de fonctionnement : je vous renvoie aux graphiques, nous pouvons voir que les frais de fonctionnement augmentent moins que les recettes. Les recettes couvrent largement les frais de fonctionnement, ce qui n'a pas toujours été le cas. En 2012, 10 161 000 €. En 2007, 9 300 000 €. On a augmenté de 800 000€ je vous ferai grâce de l'antériorité 2001-2007. Il faut être très vigilant là-dessus et nous le sommes.

**Philippe GOUGEON** : C'est un choix politique. Vous avez embauché environ 10 personnes depuis 6 ans, d'accord, mais les charges de fonctionnement augmentent car c'est la masse salariale qui est un des principaux contributeurs.

Mais à côté, vous n'avez pas fait les dépenses d'investissement nécessaires, il aurait fallu faire moins de recrutement et un peu plus d'investissement pour pouvoir à la fois, avoir un service correct d'une part et d'autre part offrir à la population des équipements supplémentaires. Car la population augmente, le centre de loisirs trop grand par le passé est même plutôt petit, on ne peut plus louer dans la ville une salle quand on en a besoin. Nous nous trouvons devant une situation où la population va être importante avec les Jardins du Bourg et ce que l'on pourra offrir comme équipement va être insuffisant. Il va donc falloir investir fortement et équilibrer les charges de fonctionnement car la DGF n'augmentera pas et il n'est pas certain que la pression fiscale n'augmentera pas non plus.

**Christian DUMAS** : Que la pression fiscale n'augmente pas, rien n'est jamais sûr. Nous avons offert deux autres salles : la salle de la Driotte qui a été presque privatisée par mon prédécesseur et la salle de la Rotonde. Deux salles en un mandat, ce n'est pas mal.

**Philippe GOUGEON** : Elles existaient déjà.

**Christian DUMAS** : Certes, mais elles étaient privatisées. Rappelez-moi qui utilisait la salle de la Driotte ?

**Philippe GOUGEON** : C'était une salle municipale.

**Christian DUMAS** : Qui n'était mise à la disposition que d'une association. Vous dites qu'il n'y a pas assez de salles, mais nous, nous en avons mis deux. Vous parlez toujours des niveaux d'investissements, moi j'ai des chiffres : 9 millions d'euros, 1410€ euros par habitants, supérieur à la moyenne départementale et régionale. Vous dites que ce n'est pas suffisant, très sincèrement arbitrer entre des investissements ou des services rendus à la population, je crois que les deux sont importants, je ne souhaite pas arbitrer.

**Philippe GOUGEON** : C'est votre avis.

**Christian DUMAS** : C'est ce que nous faisons, recruter des ATSEM, un policier municipal, ce n'est pas marcher sur une jambe. Quand nous ouvrons la Halte Garderie quasiment en journée continue toute la semaine. Dites aux parents qu'à Ingré on marche sur une jambe à cause de cela.

Le Conseil Municipal prends acte des Orientations Budgétaires.

## RESSOURCES HUMAINES

### **DL.14.002 – Révision du Régime Indemnitare : modalités de versement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014**

Christian DUMAS expose :

Par délibération en date du 19 mai 2010, le régime indemnitaire applicable au personnel de la Ville d'Ingré a été modifié avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2010.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010, le principe retenu est de fixer un régime de base auquel s'ajoute un certain nombre de critères, exprimés en pourcentage et déterminés en fonction de la mission de chaque agent bénéficiaire.

Ce principe est confirmé et n'est pas remis en cause. Toutefois, certaines modalités de mise en œuvre sont modifiées pour répondre au mieux aux spécificités de la Ville d'Ingré.

#### I - DISPOSITIONS GENERALES :

Le régime indemnitaire est accordé en fonction de la responsabilité et des conditions de travail des agents bénéficiaires.

Le régime indemnitaire est versé mensuellement après attribution individuelle signifiée par arrêté du Maire. Le régime indemnitaire des agents à temps partiel, à temps non complet sera calculé en fonction de leur quotité de travail.

Bénéficiaires :

- agents stagiaires,
- agents titulaires,
- agents contractuels sur poste permanent,
- agents contractuel en contrat à durée déterminée payés sur un indice ayant un contrat supérieur ou égal à trois mois.

Clause de sauvegarde : les agents qui bénéficient en application de dispositions antérieures d'un régime indemnitaire supérieur à celui qui leur serait versé avec les nouvelles dispositions, conserveront, à titre individuel, leur ancien régime indemnitaire jusqu'à ce que celui-ci soit rejoint par le montant défini par la présente délibération.

Maintien ou suppression du régime indemnitaire : Le régime indemnitaire sera versé en totalité en cas d'absence pour accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie, congé de maternité, congé de paternité ou d'adoption, temps partiel thérapeutique et pendant la période des congés annuels et suivra le sort du traitement de base.

Revalorisation du régime indemnitaire : le régime indemnitaire sera revalorisé en fonction des textes en vigueur. Par ailleurs, ce régime indemnitaire pourra être renégocié chaque année par volonté expresse.

Afin de permettre aux agents concernés par la clause de sauvegarde ci-dessus énoncée de bénéficier d'une progression salariale, l'éventuelle revalorisation négociée au sein de la collectivité sera effectuée dans la limite du quart de la revalorisation appliquée à l'ensemble des autres agents.

## II – DEFINITION ET VALORISATION DES CRITERES :

Le régime indemnitaire est composé d'une part fixe à laquelle s'ajoute une part variable correspondant à la nature des emplois définie par la mise en place de critères objectifs.

- 1) Pénibilité ou spécificité du travail
  - Travaux en extérieur.....2.75 %
  - Utilisation de produits dangereux.....2.75 %
  - Utilisation de matériels, d'outils ou réalisation de travaux présentant un danger potentiel (hauteur, sous-sol, voie publique)..... 2.75 %
  - Travaux insalubres (nettoyage extérieur, animaux morts.....)..... 2.75 %
  - Travaux nécessitant l'utilisation conséquente de matériels bureautiques et informatiques.....2.75 %
  - Encadrement d'enfants hors structure d'accueil
  - (déplacement d'un lieu d'accueil à l'autre).....2.75%
  - Utilisation de l'instrument de musique personnel à des fins professionnelles..... 10 %
  - Travaux de ménage nécessitant l'intervention en horaires décalés..... 32 %
- 2) Encadrement d'une équipe
  - Inférieur à 5 agents ..... 38 %
  - Supérieur ou égal à 5 agents..... 50 %
- 3) Adjoint au chef de service..... 60 %
- 4) Encadrement d'un service
  - Inférieur à 10 agents ..... 110 %
  - Supérieur ou égal à 10 agents..... 120 %
- 5) Encadrement de plusieurs services
  - 2 services..... 180 %
  - Supérieur à 2 services.....300 %
- 6) Agent assurant les missions de Directeur Général Adjoint..... 500 %
- 7) Directeur Général des Services..... 800 %

Tous les critères sont cumulables entre eux excepté pour les chefs de services et leurs adjoints qui ne sont pas concernés par les critères liés à la pénibilité ou la spécificité du travail.

Le montant du régime indemnitaire se définit par rapport à l'emploi occupé. En cas de changement de poste de travail, le montant du régime indemnitaire sera revu en prenant en compte les nouvelles fonctions. Dans ce cas, nul ne pourra se prévaloir de son ancien régime indemnitaire.

## III - LES DIFFERENTES PRIMES ET INDEMNITES :

Les tableaux annexes, classés par filière, définissent les primes et indemnités applicables à chaque cadre d'emplois en fonction de la réglementation en vigueur.

La refonte de ce régime indemnitaire fait l'objet d'un protocole et avenants avec l'organisation syndicale.

Après avis favorable du CTP du 5 décembre 2013 et après avis favorable de la Commission Générale du 15 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'abroger l'ensemble des délibérations afférentes au régime indemnitaire en vigueur avant le 1<sup>er</sup> mars 2014,
- d'approuver les nouvelles modalités d'attribution du régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer le protocole d'accord et ses avenants avec l'organisation syndicale.

**Philippe GOUGEON** : Nous avons constaté que durant les 6 ans, le montant de base a augmenté de 15% si j'ai bien suivi il est à 115€ maintenant.

**Christian DUMAS** : Cela dépend comment on calcule.

**Philippe GOUGEON** : N'ayant pas participé aux négociations, nous vous laissons la responsabilité de ce que vous proposez, nous avons du mal à nous prononcer là-dessus car il nous manque des éléments.

**Christian DUMAS** : Cela veut dire quoi ? Demandez-moi les éléments je vous les donne.

**Philippe GOUGEON** : Pourquoi une augmentation si importante ?

**Christian DUMAS** : Nous sommes de 110€ à 115€. Nous avons augmenté de 5 €.

**Philippe GOUGEON** : En 2007 c'était à 100€ ?

**Christian DUMAS** : Non, elle était à 87€, mais il s'agit des négociations salariales comme il en existe depuis des décennies, il est normal qu'un employeur se mette autour d'une table avec les organisations syndicales pour discuter d'une revalorisation salariale ce n'est pas honteux. Le code du travail impose une négociation annuelle.

Pas pour les collectivités, mais cela faisait trois ans que nous n'en n'avions pas parlé. Cette renégociation qui est intervenue en 2009 et 2010 sur le régime indemnitaire était pour remettre un peu de transparence et d'équité dans le régime indemnitaire.

Je ne vous dirai pas comment il était calculé avant 2008 car j'ai eu quelques surprises. Je suis prêt à tout vous dire. Maintenant, que vous ne vouliez pas accompagner cette décision, les agents municipaux en prendront acte.

**Philippe GOUGEON** : Je ne crois pas avoir dit ça. Nous n'avons pas d'éléments pour pouvoir délibérer.

**Christian DUMAS** : Il n'y a pas d'autres éléments Je peux vous donner le lieu la date et l'heure à laquelle j'ai rencontré les organisations syndicales, mais après il s'agit d'une négociation. Les salaires de la fonction Publique territoriale sont de tous petits salaires. La revalorisation du point de la fonction publique territoriale est égale à celui de la fonction Publique d'Etat, c'est à dire très proche de zéro. Cela me paraît une bonne chose d'accompagner le personnel municipal, qui est de qualité, compétent, qui est responsable de ce que nous avons pu faire depuis 6 ans. Sans l'appui et la qualité du personnel nous n'aurions pas engagé les mesures de redressement nécessaires.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

## **DL.14.003 – Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections**

Christian DUMAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.F.T.S.,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,  
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 (DGCL-FPT3/2002/N.377),

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués au-delà des heures normales de services, à l'occasion des consultations électorales est assurée :

- en indemnité forfaitaire complémentaire pour élection pour les agents ne pouvant bénéficier des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

- en indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents qui ne peuvent prétendre aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires et dans la mesure où les heures supplémentaires n'ont pas été compensées par une récupération pendant les heures normales de services,

Vu les crédits inscrits au budget,

### **Article 1er : Indemnité forfaitaire complémentaire élections (I.F.C.E.)**

#### **Bénéficiaires**

Il est institué l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections selon les modalités et suivant les montants définis par le décret 2002-63 et l'arrêté du 27 février 1962 pour les agents relevant des grades suivants :

Filière	grade
Administrative	Attaché

Le montant de référence calcul sera celui de l'I.F.T.S. de 2<sup>ème</sup> catégorie assorti d'un coefficient de 2.8. Les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

### **Article 2 : indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)**

- Attribution des I.H.T.S.

Il est décidé d'attribuer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires au personnel ayant participé aux opérations électorales et ne pouvant prétendre aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires et n'ayant pas récupéré le temps supplémentaire effectué. Les agents non titulaires pourront percevoir les IHTS selon les mêmes conditions que les fonctionnaires.

- Modalités de calcul

- Les agents employés à temps complet percevront les I.H.T.S. selon le tarif des heures supplémentaires de dimanche, et éventuellement de nuit, correspondant à leur indice, et calculées selon les articles 7 et 8 du décret 2002-60 précité.

- Les agents employés à temps non complet percevront des I.H.T.S. rémunérées en heures complémentaires basées sur le traitement, sans majoration de dimanche ou de nuit.

- Attributions individuelles

Monsieur le Maire procédera aux attributions individuelles en fonction des heures effectuées à l'occasion des élections.

**Article 3 : Périodicité de versement**

Le paiement de ces indemnités sera effectué après chaque tour de consultations électorales.

**Article 4 : Date d'effet**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

**Article 5 : Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Après avis favorable de la Commission Générale du 15 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les modalités d'indemnisation des travaux supplémentaires pour élection.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

**DL.14.004 – Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2014 : création de postes**

Christian DUMAS expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la nécessité de créer 5 postes afin de répondre à l'organisation, aux besoins et missions des services de la collectivité,

Considérant que les postes à créer sont :

- 1 poste d'attaché à temps complet,
- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le tableau des emplois est modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire
Administratif	Attaché	Attaché	7	8

	Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	3
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	61	64

Après et avis favorable de la commission générale du 15 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur les modifications du tableau des effectifs avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

**Philippe GOUGEON** : C'est juste une observation : à la Commission Générale vous nous avez indiqué que globalement ça fait une création d'emploi et non 5.

**Christian DUMAS** : Oui, il s'agit d'une création de poste budgétaire, au prochain Conseil, nous fermerons un poste. Par exemple le poste d'attaché à temps complet, c'est une personne qui est déjà de catégorie A mais qui change de filière. Ensuite nous fermerons son poste qui sera libéré.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

-  Annexe 2 : Tableaux par filière
-  Annexe 3 : Protocole d'accord du régime indemnitaire
-  Annexe 4 : avenant n°1 au protocole
-  Annexe 5 : avenant n° 2 au protocole

#### **DL.14.005 – Travaux de voirie - Rue de la Gare -Aménagement de VRD- Passation d'un marché pour la réalisation des travaux.**

Claude FLEURY expose :

Dans le cadre des travaux **de voirie – Rue de la Gare – Aménagement VRD** et conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics en vigueur, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 05 Décembre 2013.

La date limite de réception des offres était fixée au 3 janvier 2014 à 12h00.

Les plis suivants ont été enregistrés :

N° PLI	ENTREPRISES	MONTANT HT Offre de base	Montant HT variante
1	TPVL	203 690,00 €	Non proposée
2	COLAS	225 308,20 €	Non proposée
3	EUROVIA	198 707,75 €	164 606,75 €
4	BSTP	233 940,00 €	Non proposée
5	EIFFAGE	187 842,60 €	179 894,10 €

Deux entreprises Eiffage et Eurovia ont proposé chacune une variante en diminuant les épaisseurs d'enrobés à module élevé compte tenu du trafic routier sur cette route.

Les critères de notation étaient les suivants :

- 1 - la valeur technique 40 %
  - Moyens humains et matériels en permanence sur le chantier 20 %
  - Sécurité, propreté et environnement 10 %
  - Mode opératoire 10 %
  -

2 - le prix pour 40 %

3 - le délai d'exécution 20 %

Au vu de l'analyse et du classement des offres, les membres de la commission d'appel d'offres, réunis en CAO le 14 janvier 2014, ont choisi d'opter pour la variante et d'attribuer le marché à l'entreprise jugée économiquement la plus avantageuse soit :

*EUROVIA CENTRE LOIRE*  
*Agence d'Orléans*  
*Rue du 11 octobre*  
*45404 FLEURY LES AUBRAIS*

Après avis favorable de la commission d'appel d'offre du 14 janvier 2014, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

**DL.14.006 – Travaux de voirie - Rue Pierre et Marie Curie -Refection de la voirie- Passation d'un marché pour la réalisation des travaux.**

Claude FLEURY expose :

Dans le cadre des travaux **de voirie – Rue Pierre et Marie Curie – Refection de voirie** et conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics en vigueur, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 08 novembre 2013.

La date limite de réception des offres était fixée au 29 novembre à 12h00.

Les plis suivants ont été enregistrés :

N° PLI	ENTREPRISES	MONTANT TTC Offre de base
1	ENROPLUS	276 783,10 €
2	EUROVIA CENTRE LOIRE	273 796,69 €
3	COLAS CHECY	282 583,82 €
4	EIFFAGE	248 064,75 €

Les critères de notation étaient les suivants :

1- le planning d'exécution des travaux pour 40 %

2- le prix pour 60 %

Au vu du classement des offres, les membres de la commission d'appel d'offres, réunis en CAO le 14 janvier 2014, ont choisi d'attribuer le marché à l'entreprise jugée économiquement la plus avantageuse soit :

*EUROVIA CENTRE LOIRE*  
*Agence d'Orléans*  
*Rue du 11 octobre*  
*45404 FLEURY LES AUBRAIS*

Après avis favorable de la commission d'appel d'offre du 14 janvier 2014, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

**Philippe GOUGEON** : Juste une remarque. Il y a un certain nombre d'Ingréens qui nous ont fait remarquer que la rue de la Gare et la partie de la voirie Pierre et Marie Curie n'étaient pas les voies les plus endommagées d'Ingré et qui regrettaient (sans doute doivent-ils habiter dans un endroit où c'est plus esquiné) que ce soit ce choix qui ait été fait. Je vous rapporte la question.

**Christian DUMAS** : D'accord. Ce n'est pas une question donc c'est un constat. On ne doit pas voir les mêmes Ingréens si vous voulez car moi ceux que je vois, notamment rue Pierre et Marie Curie, n'ont pas la même pensée. Là où je suis d'accord avec vous, et si nous voulions être exhaustif, ce n'est pas 4 km de voiries qu'il faudrait refaire mais 40 km. Alors après c'est toujours très discutable.

La rue Pierre et Marie Curie, je vous rappelle que se sont des engagements qui ont été pris par la municipalité précédente que nous honorons, qui étaient de refaire l'intégralité des voiries du Parc d'activité Ingré - St Jean de la Ruelle. Nous commençons par la rue Pierre et Marie Curie, il y a d'autres voiries qui sont plus abîmées dans la zone d'activité, mais c'est une des rares rues, avec la rue de la Mouchetière à ne pas être touchée par la réfection du réseau d'assainissement.

Nous avons refait la rue de la Gare avec une triple approche. Cette voirie est empruntée par des véhicules lourds. Nous souhaitons que les poids lourds ne passent plus par cette voie là. Il faut faire des aménagements de sécurité contraignants qui évitent que les poids lourds ne passent sur cette voie là. Ensuite, cela s'inscrit dans la Zac des Guettes jusqu'à la voie de chemin de fer pour avoir une voirie entièrement refaite. Nous avons profité de la construction de la nouvelle résidence qui va se faire rue de la Gare pour engager ces travaux. Il y avait intérêt à les engager et l'Agglo, dans le cadre de la poursuite de la Zac nous a aidé. On a un programme de réfection des voiries qui est en court.

**Claude FLEURY** : Et on fait une piste cyclable.

**Christian DUMAS** : Et on fait une piste cyclable bien évidemment en site propre, pour permettre de rejoindre la Zone d'activité des Guettes en toute sécurité.

**Benoît COQUAND** : Il n'y a pas de piste cyclable de prévue rue Pierre et Marie Curie ?

**Christian DUMAS** : Il y en a déjà une Monsieur COQUAND.

**Benoît COQUAND** : Rue Pierre et Marie Curie ? J'y passe tous les jours et je ne la vois pas.

**Christian DUMAS** : Oui il y en a une. C'est que vous passez trop vite. Quand vous allez direction St Jean de la Ruelle, la piste se situe après le pont, après le virage et la rangée de végétaux.

**Benoît COQUAND** : C'est parce que je suis choqué de l'arrivée de cette piste au moment du pont, c'est une galère.

**Christian DUMAS** : On a le même problème avec le pont de la Chapelle. Le problème du pont est qu'on ne peut pas y toucher. Nous souhaitons annuler un trottoir d'un côté et que les voitures passent près de la barrière avec une petite bordure de sécurité, et déporter le trottoir de l'autre côté.

On se retrouverait avec un trottoir quasiment doublé. Le problème est que pour remettre un bout de revêtement sur un pont d'autoroute, il faut l'accord du propriétaire et cela appartient à COFIROUTE, généralement, il y en a pour cinq ans pour un accord. Nous travaillons avec la sécurité routière, les services municipaux et l'Agglo pour savoir si sur le passage des ponts, il ne faudrait pas contraindre le cycliste à passer le vélo à la main ou le faire revenir sur la voie publique ou encore lui permettre de monter sur le trottoir, mais il va avoir un guidon qui va frôler les voitures et l'autre guidon qui va frôler le parapet du pont.

**Bernard COQUAND** : Et peut-on faire une passerelle à côté?

**Christian DUMAS** : Oui, c'est la meilleure solution c'est évident. Cela s'est fait à Olivet.

**Benoît COQUAND** : Pour la rue Pierre et Marie Curie c'est pratiquement l'Agglo qui fait les voiries.

**Patrick GOUGEON** : C'est l'objectif de la convention de 2007.

**Christian DUMAS** : Vous savez comme moi, que cette convention était très discutable, nous l'appliquons, mais pour reprendre la Zone, il faut que tout soit rendu en état (voirie, abords, trottoirs...) cela ne va pas être fait dans les deux ans. Nous ne sommes plus à 3 millions d'euros mais 4,5 millions d'euros ou 5 millions d'euros.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

**DL.14.007 – Fourniture et livraison de denrées alimentaires (lot 1 et 11) pour le service de restauration de la commune d'Ingré – passation des marchés publics pour la réalisation des prestations.**

Arnaud JEAN expose :

Dans le cadre de la fourniture et de la livraison de denrées alimentaires pour le service restauration de la commune d'Ingré et conformément à l'article 33 du Code des marchés publics en vigueur, une consultation en appel d'offre ouvert, en procédure formalisée Appel Offre ouvert a été lancée le 21 février.

Lors de la CAO réunie le 21 mai 2013, deux lots ont été déclarés infructueux faute de candidats. Un nouvel Appel d'offres ouvert a donc été relancé pour :

- le lot 1 : Poissons frais et produits de la mer
- le lot 11 : Boissons

La date limite de réception des offres était fixée au 16 septembre 2013 à 16 heures.

Les plis suivants ont été enregistrés :

N° PLI	ENTREPRISES	LOT
1	POMONA TERRE AZUR	LOT 1
2	EGIMER	LOT 1
3	SHOEN DISTRIBUTION 45	LOT 11

Au vu de l'analyse et du classement des offres, les membres de la commission d'appel d'offres, réunis en CAO le 14 janvier 2014, ont choisi d'attribuer le marché à l'entreprise :

Lot 1: POMONA TERRE AZUR  
Lot 11: SCHOEN DTRIBUTION

Après avis favorable de la commission d'appel d'offre du 14 janvier 2014, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

**Arnaud JEAN** : Je crois que nous pouvons nous féliciter au travers de cet appel d'offres de voir que les sociétés sont des sociétés locales. Ce nouveau marché favorise l'emploi et l'économie locale et c'est une excellente chose.

**Christian DUMAS** : Ce que dit Monsieur Jean est tout à fait vrai par rapport aux entreprises locales qui ont travaillé, tout comme cela est vrai pour la salle de convivialité ou on a beaucoup d'entreprises locales.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

**DL.14.008 – Marchés de fourniture, livraison, mise en place d'enrobés : rue de Changelin, rue de la Bête, route d'Orléans, route de la chapelle – Avenant n° 2**

Claude FLEURY expose :

Rue de Changelin :

En raison de la découverte d'une structure en très mauvais état lors du décaissement de la rue par l'entreprise, il convient d'augmenter l'épaisseur de la chaussée.

Rue de la Bête, route d'Orléans et route de la Chapelle :

Il a été procédé par l'entreprise à des mises à jour des surfaces réelles par rapport aux surfaces énoncées lors de la passation du marché.

Cette prestation supplémentaire et les mises à jour des surfaces pour un montant de 9 165,60 € augmentent le montant du marché initial de 4,01%

	Montant du marché initial	AVENANT N°2	TOTAL
<b>Montant HT</b>	190 710,00 €	7 638,00 €	198 348,00 €
<b>Taux TVA 19,6%</b>	31 536,40 €		31 536,40 €
<b>Taux TVA 20,00%</b>	5 962,00 €	1 527,60 €	7 489,60 €
<b>TOTAL</b>	228 208,40 €	9 165,60 €	237 374,00 €

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 23 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint assurant sa suppléance à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

**DL.14.009 – Marchés de fourniture, livraison, mise en place d'enrobés : rue de Changelin, rue de la Bête, route d'Orléans, route de la chapelle - Avenant n°3**

Claude FLEURY expose :

Le présent avenant a pour objet d'ajouter la fourniture et la mise en place d'enrobé supplémentaire rue de Changelin au niveau de l'entrée charretière n°84 en raison de son très mauvais état. Celui-ci est devenu impraticable suite aux fortes pluies des derniers mois.

	Montant du marché initial	AVENANT N°2	AVENANT N°3	TOTAL
<b>Montant HT</b>	190 710,00 €	7 638,00 €	3 105,00 €	201 453,00 €
<b>Taux TVA 19,6%</b>	31 536,40 €			31 536,40 €
<b>Taux TVA 20,00%</b>	5 962,00 €	1 527,60 €	621,00 €	8 110,60 €
<b>TOTAL</b>	228 208,40 €	9 165,60 €	3 726,00 €	241 100,00 €

Cette prestation supplémentaire pour un montant de 3 726,00 € augmente le montant du marché initial de 1,63 %.

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 23 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint assurant sa suppléance à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

**DL.14.010 – Marchés de fourniture, livraison, mise en place d'enrobés : rue de Changelin, rue de la Bâte, route d'Orléans, route de la Chapelle - Avenant n°4.**

Claude FLEURY expose :

Le présent avenant a pour objet d'augmenter l'épaisseur d'enrobé rue de Changelin suite à la découverte d'une structure en très mauvais état lors du décaissement de la rue par l'entreprise.

	Montant du marché initial	AVENANT N°2	AVENANT N°3	AVENANT N°4	TOTAL
Montant HT	190 710,00 €	7 638,00 €	3 105,00 €	7 000,00 €	208 453,00 €
Taux TVA 19,6%	31 536,40 €				31 536,40 €
Taux TVA 20,00%	5 962,00 €	1 527,60 €	621,00 €	1 400,00 €	9 510,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>228 208,40 €</b>	<b>9 165,60 €</b>	<b>3 726,00 €</b>	<b>8 400,00 €</b>	<b>249 500,00 €</b>

Cette prestation supplémentaire pour un montant de 8 400 € augmente le montant du marché initial de 3,67%.

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 23 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint assurant sa suppléance à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

**DL.14.011 – Marché de construction d'une salle de convivialité.**

Claude Fleury expose :

Afin de satisfaire au code des marchés publics, un marché à procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été lancé pour la construction d'une salle de convivialité Plaine de Bel Air.

Ce marché est décomposé en 13 lots. La date de limite de réception des offres était fixée au 20 décembre 2013. Comme le prévoyait l'article 7.2 du règlement de consultation, ce marché a fait l'objet d'une négociation ayant pour but une remise commerciale avec l'ensemble des candidats sur l'ensemble des lots.

Monsieur le Maire communique les noms des entreprises attributaires retenues lors de la commission d'appel d'offres du 23 janvier 2013 :

Lots	Nature des lots	Entreprises attributaires	Montant HT
Lot 1	VRD	Vigery	73 872,80 €
Lot 2	Gros oeuvre	Sadorges frères	120 000,00 €
Lot 3	Charpente -ossature bois	Loire Charpente	48 000,00 €
Lot 4	Couverture	Proust	46 333,67 €
Lot 5	Menuiseries extérieures - serrureries	Aluminium Vacher Blesois	70 000,00 €
Lot 6	Cloisons - doublages	STEC	44 294,00 €
Lot 7	Menuiseries Intérieures	Riguet	63 000,00 €
Lot 8	Plafonds suspendus	Plenum	9 300,00 €
Lot 9	Carrelage Faïence	Cera Centre	19 597,00 €
Lot 10	Peinture revêtement de sols	Actif	7 500,00 €
Lot 11	Espaces verts	Dunou	4 000,00 €
Lot 12	Électricité	Snef/ S2R	48 000,57 €
Lot 13	Chauffage	ERCC	74 250,00 €

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 23 janvier 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint assurant sa suppléance à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

**Philippe GOUGEON** : Je constate que sur les 13 lots, il y en a 7 qui ont des chiffres ronds, je suppose que c'est le résultat d'une négociation. Par contre l'estimation de l'architecte au moment du choix de la salle était de 479 000€, apparemment l'estimation du prix était de 584 100€ et on arrive à 628 648€. Vous dites qu'il n'y avait pas eu de modifications et que les options étaient abandonnées. Cela a augmenté considérablement.

**Christian DUMAS** : Quand nous avons un projet comme celui ci, on se fait assister d'un architecte qui se fait assister d'un programmiste. Le programmiste fait l'analyse en fonction du coût du marché. À un moment donné l'estimation s'est basée sur le retour en appel d'offres que le programmiste avait eu à connaître dans ce type marché, dans notre agglomération, dans ce type de prestation. Manifestement, cela a été estimé en deçà des appels d'offres. Nous constatons depuis 4 mois que les entreprises ont cassé les prix, mais depuis deux, trois mois, les entreprises ont relevé leurs prix. Manifestement, l'estimation a été faite en deçà de la réalité. La réalité est attestée par les propositions qui nous ont été faites. Nous avons plusieurs candidats, mais là on est au dessus vous avez raison.

**Philippe GOUGEON** : Cela ne remet pas en cause le projet ? Car c'est largement au dessus et vous aviez dit que nous n'irions pas.

**Christian DUMAS** : Si j'avais un peu d'humour je vous aurais dit qu'avec une thésaurisation de 4 500 000 € nous pouvons y aller. Cela sert aussi à ça de préparer l'avenir. Bien sur que c'est embêtant, mais nous assumerons 700 000€.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

#### **DL.14.012. Régularisation administrative d'une convention de servitudes de passage de réseaux accordée à ERDF pour un branchement 4 rue de l'école maternelle**

Claude FLEURY expose :

Considérant la demande de convention de servitudes par la société ERDF, représentée par Monsieur SCHLOESING Patrice, agissant en qualité de Directeur de l'URE Beauce Sologne, sur les parcelles communales cadastrées AW n°s 166 et 167, située rue du Château d'Eau pour un branchement 4 rue de l'école maternelle.

Considérant que la convention de servitudes reconnaît à ERDF les droits suivants :

- Établir à demeure dans une bande de 0,40 mètre de large, une canalisation souterraine HTA sur une longueur totale d'environ 93 mètres, ainsi que ses accessoires,
- Établir si besoin des bornes de repérages,
- Encastrer un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de NEANT mètre,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, ...),
- De faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Considérant que ces parcelles privées de la commune, situées 4 rue de l'école maternelle, desservent un parking,

Considérant le projet de convention de servitudes proposé par ERDF joint en annexe,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser ladite convention de passage de réseau signée, en régularisation administrative.

 Annexe 6: projet de convention de servitudes ERDF

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

### 3. Informations

**Christian DUMAS** : Monsieur COQUAND vous nous aviez dit lors du Conseil Municipal de novembre lors du vote de la délibération relative à la dénomination de venelles par les enfants de l'école, qu'il y avait une ou deux venelles qui avaient déjà un nom.

Vous aviez raison sur l'une des deux venelles. La venelle « Chemin des Puys Gas » est bien inscrite au cadastre, mais pas la Cour Hector Berlioz. Elle n'est pas répertoriée.

Ensuite concernant votre question sur le nombre de Stagiaires BAFA, il y en a eu 8. Le stage BAFA est de 300 €, la commune n'intervient qu'à hauteur de 50% du montant résiduel.

1- **Absence de Laurent Joly** qui représente la ville à la réunion organisée par RFF et SNCF à Voves pour faire le point sur la réouverture de la ligne Orléans-Chartres. la Région Centre a accepté la demande de la ville d'Ingré d'inscrire la réouverture de la gare d'Ingré dans le champ d'étude du tronçon Voves-Orléans.

Rue Pierre et Marie Curie, Eurovia, 270 000 €  
Travaux de nuit pendant 4 jours, courant février.  
Un courrier est fait aux entreprises et à ADELIS

Rue de la Gare, Eurovia, 200 000 € et  
enfouissement des réseaux 75 000 €  
Travaux février / mars

#### 2 – Forages eau potable

Les unités de traitement des nitrates et pesticides sont en fonctionnement sur les deux forages et les deux forages délivrent de l'eau conforme à la réglementation (nitrates 19,2 mg/l au Bourg analyses ARS du 9 janvier 2014 – voir document joint)

Rue de la justice, Terminé fin janvier/début février

Archers, Pas de tir, parking, en cours, 250 000

Calcaire lotissement Val d'Orléans, Janvier / février, Fait en régie

#### 3- Travaux

Salle de convivialité, démarrage en février

##### Fenêtres

- Annexe 3
- V.Hugo
- Store salle bleue ALSH
- Porte dortoir halte garderie
- fenêtre étage Mairie

Rue de la Bête, Terminé fin janvier, Fait en régie

Rue de la Carlerie, réfection voirie, Terminé en partie, Fait en régie

Montant : 55000 €

Entreprise : Croix Marie

Début des travaux : vacances de février

Agenda 21, isolation thermique, sécurité dans les écoles

Tour du bassin de Bel Air, 1 à 2 mois de travaux, en cours ,100 000€, Travaux faits par Inéo

Route de la Chapelle aménagement de sécurité  
En cours

Route de la Chapelle piste cyclable (agglomération)  
Terminée

4- entrées et sorties dans les services municipaux (tableau joint)

### 4. Questions Diverses